

Conditions générales de location SOL & BIKE 13350 Charleval.

Article 1 – Equipement des cycles

Vélo à assistance électrique de marque Giant.– Un chargeur de batterie pour les locations supérieures à une journée. – Un casque le cas échéant.

Article 2 – Prise d'effet, mise à disposition et récupération

La location prend effet au moment où le locataire prend possession du matériel et des accessoires. A cette occasion, les risques lui seront alors transférés. Il en assumera la garde sous son entière responsabilité, et ce pendant la durée de la location. Si le locataire conserve le matériel au delà de cette période les tarifs de location en vigueur s'appliqueront pour la dite période. Le locataire reconnaît avoir reçu le vélo en bon état de fonctionnement avec l'équipement de base et déclare avoir eu personnellement toute latitude pour vérifier le matériel.

Article 3 – Réservation & paiement et moyens de paiement

Le client, après avoir réservé par téléphone ou par email sa location de vélos, verse un acompte d'un montant de 30% du total de la location. Le client pourra régler l'acompte selon les moyens de paiement suivants :

Moyens de paiement

- Carte bancaire,
- Espèces,

Règlement du solde de la location

Il s'effectue au plus tard au moment de la prise du matériel du départ.

ARTICLE 4 : CESSION, MODIFICATION OU ANNULATION DU CONTRAT

ANNULATION DE LA PART DU CLIENT

En cas d'annulation de la location quelque en soit le motif, l'acompte versé lors de la réservation sera conservé par SOL & BIKE.

MODIFICATION

Une fois la réservation acceptée et validée, vous pourrez demander des éventuelles modifications de celle-ci. Dans la cas où les modifications ne seraient pas envisageables, la réservation sera maintenue en l'état ou annuler par le client.

MODIFICATION ET ANNULATION DU FAIT DE SOL & BIKE

Dans le cas où **SOL & BIKE** se voit contraint d'apporter une modification ou l'annulation de votre réservation, **SOL & BIKE** vous avertira par mail ou téléphone. Vous pourrez alors:

1. Accepter la proposition de modification de dates effectuée par **SOL & BIKE**, dans ce cas, un avenant au contrat précisant les modifications apportées sera alors signé.
2. Résilier votre contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées.

Vous devrez alors faire part de votre décision (acceptation de la modification ou résiliation), sans réponse de votre part, la modification sera réputée acceptée.

Article 5 – Utilisation du ou des vélos électriques :

Le locataire certifie être apte à pouvoir se servir du matériel loué qu'il s'engage à utiliser lui-même. Le prêt ou la sous-location des matériels est strictement interdite. Il est également strictement interdit au locataire d'intervenir sur le matériel. En cas de panne, le locataire devra avertir sans délai **SOL & BIKE** en appelant le 07 60 34 89 97.

Le locataire s'engage à utiliser le vélo avec prudence, sans danger pour les tiers conformément aux réglementations du code de la route en vigueur,

Le port du casque est fortement conseillé pour les adultes et obligatoire pour les enfants jusqu'à 12 ans.

Article 6 – Transport

Le transport du vélo n'est autorisé qu'avec du matériel adapté au transport de vélo électrique. Le vélo ne doit en aucun cas être démonté et transporté dans une voiture.

Article 7 – Assistance

Les vélos sont tous vérifiés et en parfait état de marche avant le départ, toutefois, cette précaution n'enlève pas le risque de problème éventuel.

Vous bénéficiez d'une assistance téléphonique pour vous aider à réparer un petit ennui technique ou pour vous apporter un conseil. En cas de problème plus important, nous sommes à votre disposition au 07 60 34 89 97 de 9h à 18h.

Article 8 – Responsabilité casse – vol

Le locataire est informé et accepte qu'il **ne dispose d'aucune couverture pour les dommages causés au vélo et engage personnellement sa responsabilité à raison desdits dommages, casse et vol.** Les dommages subis par le matériel seront facturés au locataire selon les tarifs en vigueur indiqués au présent contrat, Le vol et la perte du matériel ne sont pas couverts. Dans ces cas, le matériel sera facturé au locataire sur la base de sa valeur marchande. En cas de vol des matériels, le locataire devra avertir sans délai le loueur, déposer plainte auprès des autorités habilitées et fournir une photocopie du dépôt de plainte.

Article 9 – Caution & dommages matériel

Avant votre séjour, un état des lieux du vélo sera effectué, il servira de document de référence de l'état lors de sa restitution. Avant de prendre possession du ou des vélo(s) une caution et une pièce d'identité vous seront demandées, la caution s'élèvera à 1000€ par vélo loué. Cette caution pourra être déposée par emprunte bancaire et ne sera pas encaissée pendant la durée de la location.

Lors du retour du vélo, une étude de l'état du vélo sera effectuée afin de déterminer les dommages éventuels occasionnés au vélo lors du séjour. En cas de dégradations, de problèmes techniques, de dommages liés à votre utilisation ou survenus (causés par un tiers qu'il soit identifié ou non) lors de la location, **vous acceptez sans réserve de prendre à votre charge toute réparation relative à ce ou ces dommages.** Dans le cas de petites interventions (pédales cassées, selle endommagée...), le montant des frais sera alors déduit de la caution restituée en fin de location. Dans le cas de dommages plus importants (dégâts sur le moteur, les roues, les suspensions, le cadre...), le solde de la caution vous sera restitué après la réalisation d'un devis effectué par notre prestataire de maintenance et diminuée du montant des frais de remise en état. En cas de vol ou de perte, la caution sera intégralement retenue par **SOL & BIKE** et complétée par le locataire à hauteur de la valeur marchande du vélo.

Article 10 – Tarifs des pièces dégradées

- Batterie : 600€
- Chargeur de batterie : 130€

- Vélo VTTAE Giant : 2300€

- Caution de 1000€ + pièce d'identité.

- Si vous souhaitez transporter un ou plusieurs vélos, assurez-vous d'avoir une solution adaptée (remorque, porte-vélo adapté au poids des vélos électriques...).